

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE L'AVIS D'OPPOSITION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ALBERTA

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le 14 juin 1973, un avis d'opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Alberta a été remis sous forme de motion à M. l'Orateur, conformément à l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R., 1970).

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet des limites proposées pour l'Alberta. Évidemment, d'autres députés de la même province me suivront. Tout d'abord, je voudrais parler surtout de la répartition des sièges à l'extrémité nord de la province. Au cours des ans, on avait l'habitude dans le Nord de l'Alberta, ainsi que dans le Nord de toutes les provinces, d'attribuer presque toute la région à un député. La population dans le Nord de la province est clairsemée et consiste en de petites collectivités éparpillées et éloignées les unes des autres qui ne sont accessibles généralement que par avion et, dans certains cas, par voie de terre ou par eau, un peu comme dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, je suppose.

Afin que les habitants de telles régions puissent être convenablement représentés, il faut que le député visite les collectivités assez fréquemment et régulièrement. Comme je représente l'une de ces circonscriptions du Nord depuis cinq ans, je sais par expérience que c'est une tâche presque impossible que de fournir à ces collectivités isolées le genre de service auquel les gens du Sud sont habitués et auquel ils ont droit. Selon moi, les gens du Nord ont droit aux mêmes services à cet égard que ceux du Sud.

Je propose que l'on cesse d'attribuer toute la partie nord d'une province à une seule personne, et que ce secteur soit divisé en plusieurs parties et attribué de façon que le Nord soit représenté par plusieurs députés. Il me semblerait logique que si un député représentait un secteur plus petit d'un tel territoire, il serait mieux en mesure de s'y rendre plus fréquemment et plus régulièrement.

Ma deuxième objection en ce qui concerne les limites proposées est en termes généraux. Les régions rurales n'ont pas une représentation égale à celle des régions urbaines. En général, dans le passé, la coutume voulait qu'à cause des difficultés croissantes à représenter une circonscription rurale, à cause des distances qu'un représentant doit parcourir, on pouvait s'attendre à ce qu'une circonscription rurale ait une population moindre qu'une circonscription urbaine, qui est beaucoup plus facile à desservir. Comme elle s'étend peut-être sur un ou deux milles seulement, le député peut partir le matin et parcourir sa circonscription à pied sans difficulté et revenir chez lui le même jour. Dans une circonscription d'une telle densité, il est beaucoup plus facile d'assurer les services voulus aux électeurs, et le député peut, par conséquent, s'occuper d'un plus grand nombre de gens que ne le ferait le représentant d'une région du Nord au cours de la même période.

Cette façon de voir les choses me semble raisonnable et on l'avait adoptée jusqu'à présent. Mais dans ce rapport de

Remaniement de la carte électorale

1973, on s'est radicalement écarté de ce principe. On y a dérogé à tel point que la population dans la nouvelle région rurale proposée dépassera de quelques milliers le chiffre moyen de la population dans les nouvelles circonscriptions urbaines envisagées. J'ai l'impression que la Commission s'attendait à un dépeuplement normal continu lorsqu'elle a délimité ces circonscriptions. Compte tenu de la politique agricole du gouvernement actuel, je suppose qu'on ne saurait blâmer les gens de penser de cette façon. Mais je ne crois pas que ce soit un point de me justifier. Même en supposant qu'un dépeuplement normal se poursuive, je ne crois pas que l'on puisse justifier l'existence de circonscriptions plus grandes comportant plus d'électeurs que les circonscriptions urbaines. Je m'oppose donc énergiquement à ce principe.

On n'a pas suffisamment tenu compte de la communauté d'intérêts et des moyens de communication dans la province en délimitant les circonscriptions dans le rapport de 1973. Dans le Nord de l'Alberta par exemple, tous les chemins mènent à Edmonton. Cette situation semble d'ordre général dans la province. Prenons, par exemple, la circonscription actuelle d'Athabasca ou celle que l'on propose à sa place; il est évident que pour aller d'une extrémité à l'autre, et notamment de l'est à l'ouest, il n'y a ni bonnes routes ni moyens de communications par air ou par eau. La plupart des moyens de communication sont au Nord et au Sud.

Pour aller de l'est à l'ouest de ma circonscription, je dois quitter le comté à quatre reprises, si je voyage en voiture. Les changements proposés vont remédier à cela. Je devrai quitter ma circonscription à deux reprises pour voyager de l'est à l'ouest et c'est déjà une amélioration. Le point que je veux faire valoir c'est qu'il faut davantage tenir compte des voies de communication, surtout des axes routiers, car il s'ensuit que ce faisant on tient également compte de la communauté d'intérêt car celle-ci a tendance à se développer le long des grandes routes.

● (1710)

Ce rapport m'a quelque peu déçu, car, après les nombreuses instances que presque tous les représentants des circonscriptions ont faites, le rapport définitif n'a absolument pas été changé en ce qui concerne les limites des circonscriptions. Tout ce que l'on a changé, ce sont deux noms. En conséquence, les audiences qui se sont tenues semblent avoir été une pure perte de temps car ces instances n'ont aucunement été prises en considération. Je propose qu'on étudie de nouveau les instances présentées à ce moment-là et qu'on tienne compte des questions qui ont été discutées, surtout des trois sujets généraux dont j'ai parlé, c'est-à-dire que les dimensions des régions rurales soient plus uniformes, qu'il y ait plus d'un ou deux secteurs dans les régions du Nord et, que la population des circonscriptions rurales soit inférieure à celle des circonscriptions urbaines vu qu'il est bien plus difficile de desservir ces régions. Enfin il faut se préoccuper davantage des voies de communication, de la communauté d'intérêts de la population en cause, afin de la mieux représenter.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je veux prendre part au débat, mais brièvement. Ma propre circonscription de Rocky Mountain, que l'on se propose de supprimer des nouvelles cartes, est sans nul doute difficile à représenter et les opinions divergent certainement sur la question de savoir s'il vaut mieux la garder comme elle est ou la modifier. Pourtant, à mon avis, il y a une chose qui doit figurer au compte rendu, c'est-à-dire qu'il est assez